



# CGT de la Santé et de l'Action Sociale Nord Pas de Calais et Picardie

mail [cgtsasnpdcp@gmail.com](mailto:cgtsasnpdcp@gmail.com) tel 03 20 88 17 25 ou 06 84 96 00 80



Ref / PC2020-23

Lille, le 12 mai 2020

## **PRIME COVID aux personnels de santé :** **La prime de la peur se transforme en prime de la** **division et de la non reconnaissance de la** **mobilisation unifiée des personnels de santé du** **Nord Pas de Calais !**

Sans que nous ayons été destinataires du projet de décret et de ses annexes concernant le projet de prime COVID pour les travailleurs de la santé, des informations fuient et nous inquiètent.

C'est à grand renfort de communication, devant les tentes de l'armée plantées sur le parking de l'hôpital de Mulhouse, que le Président MACRON a annoncé des évolutions de reconnaissance salariale pour les personnes hospitaliers et une prime pour les salariés exposés au COVID et impliqués dans la mobilisation hospitalière, prime de 1500 euros qui devrait être systématique pour les départements les plus exposés et variable de 500 à 1500 euros dans les autres départements selon les secteurs d'activité des salariés.

Depuis ce week-end, le décret circule dans certains cercles, il y prévoit l'exclusion des départements du Nord et du Pas de Calais, si tel est le cas cela est inadmissible !

Les 3 autres régions concernées par cette prime systématique de 1500 euros, le sont sans discernement au sein des régions, seule la région Hauts de France subit un traitement différencié entre les départements.

Pourtant, depuis le début de la crise, c'est l'ensemble de la région Hauts de France qui est touchée et impactée et dans laquelle les personnels ont tous réagit collectivement !

**L'exclusion des salariés du Nord Pas de Calais pour percevoir la prime de 1500 euros systématique est inadmissible et impactent des salariés très fortement mobilisés. Elle créera des inégalités et la division alors qu'UNIS les salariés sont mobilisés depuis plus de 2 mois !**

Cette crise met à la lumière les difficiles conditions de travail et les insuffisances de rémunération des personnels de la santé. Pour la CGT, Il est urgent d'ouvrir des négociations pour une augmentation générale des rémunérations et de la valeur du point d'indice, l'amélioration des déroulements de carrière et des conditions de travail..

**La CGT, comme de nombreux acteurs d'horizon très différents comme la FHF, le Conseil Départemental du Pas de Calais, des élus nationaux et locaux, demande expressément l'inclusion de tous les départements de la région Hauts de France dans l'article concernant le prime systématique de 1500 euros pour l'ensemble des salariés de la santé des départements du Nord et du Pas de Calais.**

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse :  
Philippe CRÉPEL 06 84 96 00 80